

Le 3 mai 2021,

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle municipale le 3 mai 2021 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2021-084

RÉSOLUTION SÉANCE HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile siège en séance ordinaire ce lundi le 3 mai 2021 à 19 :00 h à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Pamphile.

Sont présents à cette séance : Mario Leblanc, Francine Couette, Marlène Bourgault, Simon Pelletier, Clermont Pelletier, Sébastien Thibault et Luc Paris.

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil municipal peuvent maintenant se dérouler publiquement;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, les membres du conseil et tout autre personne qui assiste à la séance doivent respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile a procédé à l'installation de matériel afin de préserver la sécurité des membres du conseil lors de séances dans la salle du conseil, mais que cette salle est restreinte pour accueillir des visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil sera diffusée en direct sur le canal communautaire et enregistrée et rediffusée dans les jours suivant la séance sur le canal communautaire, sur la page Facebook ainsi que sur la chaîne Youtube de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont été préalablement invités via le canal communautaire et sur la page Facebook à soumettre leur question pour la période réservée à celles-ci par courriel ou par téléphone afin qu'elles puissent être soumises lors de la séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de Saint-Pamphile tenue à la salle du conseil le 6 avril 2021 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2021-085

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2021-086

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 2021 et du 19 avril 2021 soient par la présente acceptés et signés séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

- Rés. 2021-087 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-002 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-003**
Il est proposé par le conseiller Luc Pari avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu d'adopter le règlement portant le numéro 2021-002 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-003.
- Rés. 2021-088 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION**
Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu d'adopter le règlement portant le numéro 2021-003 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction.
- Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Marlène Bourgault qu'un règlement modifiant le règlement 2008-005 sur la gestion sera présenté à la séance du 3 mai 2021.
- Rés 2021-089 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**
Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu d'adopter le projet de règlement 2021-004 modifiant le règlement 2008-005 sur la gestion contractuelle.

Les feux à ciel ouvert sont interdits.
- Rés. 2021-090 **CONFIRMATION D'EMPLOI – CONDUCTEUR DE NIVELEUSE**
Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que M. Marcel Vaillancourt soit engagé contractuellement, à titre de conducteur de niveleuse, à compter du 4 mai 2021 jusqu'au maximum le 31 octobre 2021 dépendant des besoins, à raison de 30 heures / semaine, à un salaire forfaitaire brut de 642.60\$ / semaine. La municipalité se permet de mettre fin au contrat avant la date prévue ci-haut mentionnée si les travaux de niveleuse dans ses rangs sont terminés.
- Rés. 2021-091 **FERMETURE DES TRAVERSES EN PÉRIODE HIVERNALE**
Considérant que nous avons des traverses qui ne sont pas ouvertes en période hivernale;
Considérant que nous voulons assurer la sécurité des personnes qui veulent utiliser lesdites traverses même s'il n'y a pas d'entretien de la part de la Municipalité;
Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu que le conseil municipal autorise le responsable des travaux publics à fermer les traverses suivantes : Rosario, et Miville à la circulation dont la période de fermeture sera à la discrétion du responsable des travaux publics.
- Rés. 2021-092 **DÉPÔT DU BILAN ANNUEL SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2020**
Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2020 soit pris en note. Celui-ci sera déposé sur le site internet de la municipalité.
- Rés. 2021-093 **SOUMISSION D'ACKIFER POUR LE PUIT NUMÉRO 1**
Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu d'accepter la soumission d'ACKIFER pour l'analyse des travaux de nettoyage du puits numéro 1 au montant de 8371.40\$ plus les taxes applicables. Que cette dépense soit prise à même le surplus accumulé non affecté.

- Rés. 2021-094 **SOUSSION DE SAMSON ET FRÈRES POUR LE PUIT NUMÉRO 1**
Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu d'accepter la soumission de Samson et Frères pour le nettoyage du puits numéro 1 et ce, au montant de 28 270.00\$ plus les taxes applicables. Que cette dépense soit prise à même le surplus accumulé non affecté.
- Rés. 2021-095 **DEMANDE DE REPORT DE DATE POUR LA FIN DU PROJET DE FRESQUE COLLECTIVE**
Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu de demander le report de la date de fin du projet Fresque Collective dans le cadre du Fond d'appui aux initiatives culturelles de la MRC de l'Islet au 1^{er} octobre prochain.
- Rés. 2021-096 **RAPPORT SUR LES PERMIS**
Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté.
- Rés. 2021-097 **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**
Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois d'avril 2021 au montant de 185 538.23\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.
- Marie-Claude Chouinard dir.gén, par intérim.
- Rés. 2021-098 **CRÉDIT AU MONTANT DE 396.75\$ DE VIDANGE POUR LE CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**
Il est proposé par la conseillère Francine Couette, appuyé par le conseiller Simon Pelletier et résolu d'accorder un crédit de taxes de vidange au montant de 396.75\$ au CISSS de Chaudière-Appalaches. Que pour la prochaine année le montant de vidange soit réajusté.
- Rés. 2021-099 **INVITATION TOURNOI DE GOLF «COUP DE CŒUR»**
Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la municipalité confirme la participation de deux personnes au tournoi de golf «Coup de Cœur» qui aura lieu le lundi 16 août 2021.
- Rés. 2021-100 **FORUM SUR LA CULTURE, SANTÉ ET JUSTICE SOCIALE**
Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu que la ville défraie un montant de 350.00\$ pour l'inscription au forum sur le culture, santé et justice sociale qui se tiendra les 2,3 et 4 juin prochain. Que nous demandions à un responsable du Godend'Art de s'inscrire et le montant d'inscription sera payé par la ville.
- Rés 2021-101 **DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PROXIMITÉ, DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE MARCHÉS PUBLICS AU SUD DE L'ISLET**
Considérant qu'aucune offre de marché public n'existe actuellement sur le territoire de la MRC de l'Islet;

Considérant que l'accès à des produits frais et à des produits du terroir permettrait de bonifier la qualité de vie des citoyens et de développer économiquement le territoire;

Considérant que des municipalités de Tourville, Saint-Félicité, Saint-Adalbert, Saint-Pamphile et Saint-Marcel participantes s'engagent solidairement à contribuer financièrement au projet pour un minimum de 30% du coût total en nature ou en espèces;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel accepte d'être porteur du dossier pour les municipalités participantes;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault, appuyé par la conseillère Francine Couette et unanimement résolu d'autoriser la direction générale de la municipalité de Saint-Marcel de déposer le projet Développement d'une offre de marchés publics au sud de L'Islet au Programme Proximité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et à signer tous les documents liés à cette demande d'aide financière.

Rés. 2021-102

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la présente assemblée soit ajournée au 18 mai à 19 :00 heures. La levée de l'assemblée a eu lieu à 20 :08 heures.

Mario Leblanc, maire

Marie-Claude Chouinard, dir.gén. par intérim